OBS 1257_Mise en page 1 03/11/2026 14:09 Page 1

L'Observateur

Hebdomadaire indépendant d'Informations Générales paraissant tous les mercredis - N °1257 du 04 au 11 novembre 2026 Prix : 500 F CFA - 29ème année

Le "Tchadikistan"!



Depuis quelques jours, des affrontements entre le Comité d'autodéfense de Miski et les Forces de défense et de sécurité se déroulent dans le Tibesti, précisément aux alentours de Miski et ses environnants. Qu'est-ce qui peut expliquer cet énième accrochage ? À quoi ont-ils servi, les accords de paix signés entre ce comité et le gouvernement ? Actuellement, du Président de la République jusqu'au Sous-préfet, aucun responsable étatique n'a la maîtrise de la situation sécuritaire du pays. Le Tchad est en train de mouvoir vers un chaos total, vers un vide sécuritaire. Une situation qui peut se retourner contre ceux qui attisent et se nourrissent de ces conflits sanglants. Alors, bienvenue au ''Tchadikistan'' où celui qui est armé écrase les citoyens sans défense. ***P.3.***

« Il faut éviter l'auto médication, l'aspirine et l'ibuprofène en cas de suspicion de dengue»



P.2

Les forces obscures s'opposent au développement de Léré



P.2

NdjamVi 2026 : *« Du talent à l'emploi, de la créativité à l'avenir »*



P.8

La grand-messe de la jeunesse, tourne au ventre-à-terre.....P.3.

OBS 1257_Mise en page 1 03/11/2026 14:09 Page 2

Dr Fouzario Wodji Abdallah :

« Il faut éviter l'auto médication, l'aspirine et l'ibuprofène en cas de suspicion de dengue»

Avec la panique qui s'est emparée de la ville de N'Djaména, depuis un temps, où l'on entend plus parler de la maladie de la dengue que du palu, votre hebdomadaire a accordé une interview au Docteur Fouzario Wodji Abdallah, Médecin-chef du District sanitaire de N'Djaména Sud qui nous explique comment éviter cette maladie, ou se prendre en cas de contamination.



Dr Fouzario Wodji Abdallah : La dengue est une maladie infectieuse, causé par un virus appelé virus de dengue, qui appartient à la familleFlavio-virus D. Elle se transmet à l'être humain par une piqûre d'un moustique infecté du genre Aedes aegypti, principalement actif le jour et qui serait contaminé par une personne malade. Et, il y a quatre types de dengue à savoir : stéréotype 1 ; le stéréotype 2 ; le stéréotype 3 et le stéréotype 4. Ce qu'il faut savoir, c'est que les malades qui se déplacent contaminent les moustiques et non ces derniers pour connaître la provenance de cette maladie de dengue. Sinon, l'année dernière l'on a détectécette maladie de dengue dans le Ouaddaï, frontalier avec le Soudan.

Comment se manifeste la dengue et quels sont ses premiers symptômes ?

Dr F.W A : Les symptômes de la dengue apparaissent généralement entre 4 à 10 jours après la piqûre d'Aedes qui est infecté. Elle se manifeste par plusieurs signes, notamment, par une forte fièvre, de maux de tête intense, de douleur derrière les yeux, douleurs musculaires et articulaires. Ils sont accompagnés d'une fatigue importante, de la nausée, des vomissements et parfois on observe des éruptions cutanés (despetite tâches sur la peau) qui vont bien sûr disparaître après.

Peut-on guérir de la maladie de dengue ?

Dr F.W A : Je dis oui. Car, la majorité despersonnes atteintes de dengue guérissent d'une à deux semaines avec une prise en charge adéquate, mais ce qu'il faut savoir, est qu'il n'existe pas un traitement antiviral spécifique à ce virus. On utilise couramment contre la dengue des traitements symptomatiques. Alors, on conseille malade la personne de se reposer, boire suffisamment d'eau pour des raisons d'hydratation, de prendre contre la douleur les paracétamolsselon les doses adultes et enfants pour calmer la douleur et la fièvre.

Il est recommandé au malade de voir un personnel de la santé afin de l'orienter sur ce point, caril y a les anti-inflammatoires qui peuvent calmés la douleur mais qui ne sont pas conseillés, tels que : l'aspirine, ibuprofène. Ceux-ci sont à éviter parce qu'ils vont provoquer des complications (dengue hémorragique - (saignements par le nez ou par les gencives) alors que la dengue fait de trouble de coagulation, elle baisse les plaquettes qui ne laissent pas une personne saignée dans l'organisme normal.

Quelles sont les mesures préventives ?

Dr F.W A : Les mesures préventives commencent lorsqu'on sait où vivent les moustiques aedes et les éliminer. Et ces moustiques se logentet évoluent là où il y a des eaux stagnées dans les pots, les pneus, les eaux gouttières. Il est conseillé de nettoyer les alentours de l'habitat, de porter des vêtements longs et clairs, de dormir sous une moustiquaire. Aussi, il faut protéger les ouvertures, et pulvériser les maisons et bureaux là où l'on ne peut installerles moustiquaires pendant le jour car l'aedes pique le jour. Sensibiliser la population dans l'assainissement afin de luter contre la prolifération de ces moustiques, pour qu'il n'y ait pas la transmission. Il faut retenir que la dengue n'est pas contagieusedirectement entre les personnes.

La dengue est beaucoup plus confondue au paludisme. Qu'en est-il concrètement ?

Dr F.W A : On entend des personnes qui appellent le palu dengue. Il n'y a pas de palu dengue. Le paludisme, c'est le paludisme, et la dengue, c'est la dengue. Ce sont deux maladies différentes mais qui peuvent présenter des symptômes similaires comme la fièvre, les maux de tête, les douleurs corporelles et la fatigue. Il faut dire que la dengue est une infection viralecausée par la piqûre d'un moustique blanc tacheté de noir, plus gros et courbé. La personne aura de la fièvre mais ne frisonne pas. On traite symptomatiquement, si c'est le saignement, on arrête, et si c'est la fièvre on la baisse. Par contre, le paludisme, est une maladie parasitaire du genre de plasmodium causé par la piqûre d'un moustique anophèle. Dans ce cas, le malade frisonne tout en transpirant et peut recevoir un traitement antipaludéen. La dengue n'a pas de traitement, c'est seul l'organisme qui lutte contre le virus.

Depuis l'apparition de l'épidémiede la dengue à nos jours, quel est le taux de prévalence dans votre district ?

Dr F.W A : Le taux de prévalence se calcule avec les données officielles, mais nous, depuis l'apparition de cette épidémie, nous avons reçu quatre cent (400) cas suspect de la dengue, nous avons pu tester 96 cas et sur les 96 cas testés nous avons 55 cas positifs détectés à l'aide des tests rapides de dengue. Normalement, comme on est à l'épidémie si le test rapide est fait et c'est positif on va prélever et envoyer au laboratoire. Aussi, on surveille la personne tout en lui donnant le traitement symptomatique et on l'observe jusqu'à la guérison.

Quelles sont les difficultés que votre district rencontre dans les prises en charge de cette maladie ?

Dr F.W A : Les difficultés sont nombreuses. Comme on a dit celle-ci ressemble au paludisme.Il y a l'insuffisance de test de diagnostic rapide qui fait qu'on ne peut pas faire à tout le monde le test parce qu'il faut faire le test des deux. Mais nous arrivons à les prendre en charge selon les protocoles indiqués par leministère.Tout le monde et même certains personnels de la santé qui ne sont pas formés sur la question de dengue. Heureusement que, nous avons eu à former 80% du personnel de l'hôpital y compris ceux du centre de santé. Etla plus grande difficulté est que la population n'est pas sensibilisée et quand elle vienne c'est la dengue ou rien.Ce qui fait que les 20%qui ne sont pas formés tombent devant un cas de dengue et confondent les deux maladies. Et beaucoup de malades qu'on reçoit sont tripotés aux quartiers et viennent avec les saignements.

Je conseille à la population de participer activement à la prévention de la dengue, en éliminant les eaux stagnantes, en couvrant les eaux dans les récipients, se protéger contre les piqûres de moustiques. Et aussi à toutes personnes présentant des symptômes due la dengue de venir dans un centre de santé se faire consulter rapidement par un corps soignant pour éviter l'auto médication, l'aspirine et l'ibuprofène en cas de suspicion de dengue.

Et surtout, en cas de douleur abdominale, de saignement, de vomissement persistant, de somnolence inhabituelle ou une grande faiblesse nécessitent une prise en charge en urgence. J'encourage les familles, les leaders communautaires et les autorités sanitaires à travailler ensemble afin de lutter contre les moustiques tout en donnant les bonnes informations.

Itw réalisée par Jessi Ndoum

Commune de Léré :

Les forces obscures s'opposent à son développement

Le jeudi 22 octobre 2026, vient d'entrer dans l'une des dates les plus tristes de la ville de Léré, Département de Lac-Léré, province du Moyo-Kebbi Ouest. Ceci, pour la simple raison que les nouvelles autorités communales de cette ville, veulent remettre de l'ordre dans le marché hebdomadaire communal qui est la principale source de revenus dudit département en balayant les faux collecteurs. Face à la bonne volonté du Maire Azziz Ouarmaye Yanzoumbé, qui fait du développement de cette ville son cheval de bataille, il y a des forces obscures qui se dressent devant lui et ne veulent que leurs intérêts personnels au détriment de ceux de la population laborieuse de Léré. Rétrospective sur une journée mouvementée.



Le maire de la ville de Léré (Ph. DR)

Un bain de sang a été évité de justesse ce jour-là. En effet, dans une correspondance adressée en date du 17 octobre 2026 au Préfet du Lac-Léré M. Djidda Djibrine Hissein Greniky, le Maire de la ville de Léré Azziz Ouarmaye Yanzoumbé lui a fait savoir que désormais, les collecteurs non attitrés, c'est-à-dire n'ayant pas des documents administratifs ne doivent plus faire des recettes au sein de ce marché auprès des transporteurs, vendeurs de bétails et autres. Il est à noter que parmi ces faux collecteurs, il y a des éléments de la Garde Nationale et Nomade du Tchad, des policiers, des syndicats non reconnus et même les Agents de l'Agence Nationale de la Sécurité d'Etat (ANSE). Pour ce faire, il faut un sérieux coup de balai pour assainir ce milieu car, il constitue l'unique poumon de l'économie de cette ville voire de tout le département. Cependant, la Mairie n'a pas fermé hermétiquement fermé ses porteurs sur toutes les organisations. Elle demande à cet effet, à toutes celles qui ne sont pas en règle de le faire auprès de ses services compétents. Ceci c'est dans l'intention d'une meilleure collaboration dans l'intérêt de tous. Car, cette mauvaise pratique qui consiste à ce que n'importe qui se lève un petit matin pour venir prélever les taxes dans ce marché ne permet pas à la commune de mettre en musique sa politique publique.

C'est ainsi que le maire est passé à l'acte ce jeudi 22 octobre 2026 en rendant effective, la prise de fonction des membres du Comité de Surveillance et de Garant des produits céréaliers et oléagineux qui ont été désignés, le 17 octobre 2026. Sa mission principale est de veiller aux échanges, de prévenir les transports frauduleux, et de garantir les recouvrements des taxes de la commune. Il est composé de 11 membres. Mais coup de théâtre, après cette présentation, un individu s'est pointé dans le jardin de la Mairie où le comité s'était retire pour faire son évaluation. Ce type s'est approché du maire au moment où celui-ci était en communication téléphonique. Une fois la communication terminée, humblement le maire avait demandé à son visiteur l'objet de sa présence. Entretemps, un agent de la protection du Maire qui était non loin de lui avait constaté que ce visiteur indélicat filmait son patron à son insu. C'est ainsi qu'une fois informé du geste de son visiteur, le maire a gentillement demandé au visiteur pourquoi il le filme sans l'informer ni lui demander l'autorisation. Mais c'est avec arrogance et mépris qu'il répond au Maire en ces termes : *« Qui êtes-vous pour que je puisse demander votre avis avant de vous filmer ? ».* Mécontent de cette attitude, le maire arrache le téléphone du visiteur indésirable. Son entourage en a fait autant en lui arrachant le second téléphone en sa possession. C'est en ce moment que celui-ci décline son identité en se présentant comme le *« Directeur »* de l'ANSE de Léré tout en brandissant son arme à feu sur le Maire. Malgré les efforts des personnes présentes pour temporiser cette situation difficile à gérer, il a brondi sur le Maire. La victime se sentant en danger a aussi dégainé son pistolet pour sa légitime défense. Alerté par l'adjointe du Maire, le commissaire central de Léré descend précipitamment sur les lieux. Mais selon les témoins oculaires, il s'est exprimé dans une langue que lui et le visiteur seul comprennent. Malgré tout cela, les deux téléphones ont été restitués au responsable de la sécurité. Celui-ci et le fameux directeur de l'ANSE ont disparu dans la nature et personne ne connait ou se trouve-t-il malgré la gravité de cette situation.

Le préfet a-t-il pris parti dans cette affaire ?

Hasard de calendrier ou un choix délibéré de date, c'est ce même 22 octobre 2026 que le préfet du département du Lac-Léré Djidda Djibrine Hissein Greniky, adresse une correspondance en guise de réponse à celle du Maire sous une forme de menace en ces termes : *« Je vous mets en garde contre tout désordre dans ce marché et je vous tiendrais pour principal responsable de tout conséquence émanant d'un éventuel trouble à l'ordre public. »* Le ton et la teneur de la correspondance du préfet, est pour beaucoup de cadres du département de Lac-Léré, une menace de ce dernier sur le Maire et une nette prise de position envers ceux qui en réalité pillent cette ville. C'est en sorte un supplice pour le maire qui a déjà vu sa vie en danger dans les jardins de sa commune par un individu qui n'est jamais inquiété par rapport à la gravité de son acte. . En mettant en garde le maire, le préfet considère le maire comme toute personne vulgaire dans cette ville. En outre, le Préfet persiste et signe que, le marché hebdomadaire de Léré est un espace public destiné à accueillir l'ensemble des usagers notamment, les commerçants, les transporteurs, les éleveurs, les vendeurs de bétails, et les autres acteurs économiques y compris les syndicalistes dans le respect des textes en vigueur. Il a aussi pris la défense des forces de sécurité qui selon lui « ont notamment pour mission de prévenir les troubles à l'ordre public et de veiller à la sécurité des personnes et de leurs biens, de contrecarrer l'entrée des produits illicites », argumente-t-il.

Les experts en matière de décentralisation font la part des choses

Selon eux, l'article 168 de la Constitution du Tchad établit clairement la ligne de démarcation entre les pouvoirs des autorités locales et celles nommées par le pouvoir central. *« Le Préfet, représentant de l'Etat auprès de la commune urbaine exerce le contrôle de légalité des actes communaux. Cette tutelle ne constitue pas un pouvoir hiérarchique sur le Maire qui demeure le Chef de l'Exécutif et de l'Administration communale. »* Il ressort de ces dispositions constitutionnelles que, le maire peut signer son ordre de mission lorsqu'il se déplace dans l'exercice de sa mission et dans le cadre du budget communal régulièrement approuvé sous réserve de toute disposition légale ou particulièrement. Pour ces experts, cette présente clarification vise à préserver l'équilibre entre l'autonomie de la commune et les responsables de son Exécutif et les prérogatives de contrôle des représentants de l'Etat.

La réaction des forces vives ne s'est pas fait attendre

Vu la tension qui ne fait que monte de jour en jour dans la ville de Lamentin les forces vives de Léré les Chefs de quartiers, les organisations des femmes, les développements des quartiers, les élus locaux et le personnel de la Mairie ont tenu une Assemblée Générale extraordinaire et d'urgence ce mardi 29 octobre 2026. L'ordre du jour est lié à la situation qui prévaut à Léré par rapport à la tentative de l'assassinat du Maire de cette ville. Après avoir longuement débattu sur l'ordre du jour, elles ont adressé une recommandation aux plus hautes autorités du pays comme suit : les départs sans condition et dans l'immédiat du Préfet, du fameux « directeurs » de l'ANSE le principal accusé de la tentative de l'assassinat du Maire et du Commissaire central.

En tout cas, la situation dans le Département de Lac-Léré en général et celle de la ville de Léré en particulier demeure toujours explosive. Ceci c'est à cause du comportement des autorités administratives et sécuritaires qui se croient c'est si elles sont sur un territoire conquis. Il faut aussi faire remarquer que cette situation n'est pas seulement propre à cette ville. C'est pratiquement sur l'ensemble du territoire national que les responsables à tous les niveaux surtout sécuritaires et administratifs n'ont pas du respect envers leurs administrés. C'est dire que la refondation du Tchad qui fait parti du slogan de Mahamat Idriss Déby Itno n'est pas pour demain quand on nomme à la tête des unités administratives des incompétents à la place et en lieu des personnes formées pour cette mission.

Mbaïramadji GOLLAR
(De retour de Léré)

OBS 1257_Mise en page 1 03/11/2026 14:09 Page 3

Les affrontements à Miski

La situation devient préoccupante

Depuis quelques jours, des affrontements entre le Comité d'autodéfense de Miski et les Forces de défense et de sécurité se déroulent dans le Tibesti, précisément aux alentours de Miski et ses environnants. Qu'est-ce qui peut expliquer cet énième accrochage ? À quoi ont-ils servi, les accords de paix signés entre ce comité et le gouvernement ?



Les informations qui circulent sur les réseaux font froid dans le dos. Personne ne peut dire avec précision ce qui se passe dans cette zone. D'une part, l'on fait état d'une guérilla contre l'autorité de l'État. D'autre part, c'est une population qui est prise entre deux feux. Rien n'est clair dans cette situation. Toutefois, l'on se demande qu'est-ce qui n'a pas marché dans cette zone aurifère pour être le centre de toutes les attentions ? Les accords signés avec le comité d'autodéfense et l'État ont-ils été violé par l'une des parties ?

Aujourd'hui, il est difficile de connaître le bilan exact ou les moyens déployés dans cette localité depuis le début de cette crise, il y a de cela quelques années. Les affrontements survenus la semaine dernière font état de morts d'hommes et de plusieurs cas de blessés. Pourtant, à la veille de cette opération militaire, le Vice-premier Ministre, Ministre de l'Administration du Territoire, Limane Mahamat s'est rendu dans cette localité pour entériner l'accord de paix signé il y a plus d'un an, sous l'égide du Médiateur de la République. À en croire les informations officielles, la mission de Limane Mahamat consistait à amener les parties à respecter les termes dudit accord et les mettre en application. Visiblement, cette démarche n'a pas été du goût de certains membres du Comité d'autodéfense de Miski, qui ne veulent pas que le gouvernement exploite l'or de leur zone.

Selon certaines sources, la population de Miski ne bénéficie pas de l'exploitation de son or, surtout si elle doit être régularisée et contrôlée par l'État. Et que c'est depuis un bon bout de temps que certains généraux de l'Armée nationale proches du pouvoir ont la main-mise sur plusieurs sites aurifères de Miski, sans pour autant investir dans le développement de la localité. Car, cette population vit dans la pauvreté, la précarité, sans une vraie structure éducative et sanitaire. La construction des infrastructures est pratiquement ignorée dans cette localité, indiquent certains responsables administratifs. Miski n'est pas un territoire autonome, encore moins un détachement indépendant du Tchad. De ce fait, elle doit bénéficier des retombées de l'exploitation de l'or et des autres minerais extraits de son sous-sol.

Des accords sur papier, mais rien de concret sur le terrain

Il faut rappeler que, de 2014 à 2025, il y a eu plus de 5 accords qui ont été signés entre le gouvernement tchadien et le Comité d'autodéfense de Miski. Le dernier en date, est celui de fin août dernier. Pourtant, lors de la signature du 20 avril 2025, sous la médiation du Médiateur de la République, Saleh Kebzabo, il a été convenu que les deux parties devraient respecter les termes dudit accord.

Cependant, l'État est appelé à intervenir partout pour instaurer son autorité, si elle venait à être défiée. Il est important de comprendre que l'autorité de l'État doit prévaloir partout sur toute l'étendue du territoire national. Par contre, le faire au détriment des divers accords qui n'ont pas abouti aux résultats escomptés, relève tout simplement d'un acte d'impuissance. Autant, il est tout à fait compréhensible qu'une population, d'une localité puisse exiger de son gouvernement des meilleures conditions de vie, de santé, de scolarité et de développement économique et social. Mais, le faire à travers des actes de guérilla, relève d'un acte de rébellion, voire une tentative d'autodétermination.

Toutefois, les deux parties doivent comprendre qu'un accord ne vaut rien, si les termes ne sont pas respectés.

Nodjinan Michaël

Forum National de la Jeunesse de Pala :

La grand-messe de la jeunesse, tourne au ventre-à-terre

Du 12 au 14 octobre 2026, la ville de Pala, dans la province de Mayo-Kebbi Ouest, a accueilli le Forum National de la Jeunesse. Un forum annoncé comme l'événement de refondation du pacte entre l'État et sa jeunesse, aura surtout révélé l'immense fossé entre les discours et la gestion des deniers publics.

Ils étaient venus de 23 provinces, près de 800 jeunes, délégués, leaders associatifs, sous une chaleur accablante. Sur le papier, l'ambition était noble : trois jours pour «Co-construire une politique nationale de la jeunesse, de l'emploi et de la citoyenneté ». Dans les faits, le Forum National de la Jeunesse 2026 restera comme un cas d'école de gabegie organisée.

Une enveloppe opaque de 480 millions

Au regard de ce qui s'est passé à Pala, ce montant suscite la colère et le mécontentement. Selon certaines informations recueillies au sein du Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Direction du Budget, une enveloppe globale de « 480 millions de francs C.F.A » aurait été débloquée par le Trésor pour l'organisation de cette grand-messe de la jeunesse dans cette province. Cependant, force est de constater que cette somme n'a pas réellement servi, ou du moins n'a pas été véritablement utilisée à bon escient pour ce forum. Et que cette somme aurait été utilisée à d'autres fins et pour des intérêts personnels de certains laudateurs et gros bonnets du monde de la jeunesse. Toutefois, l'on se demande Où est passé cet argent ?

La question était sur toutes les lèvres à Pala. À en croire certaines indiscrétions, pour l'hébergement, la plupart des délégués ont été logés dans des salles de classe du lycée de Pala réaménagées à la hâte, avec des matelas à même le sol. Il se susurre même que l'eau courante était pratiquement difficile à trouver. Le catering, confié sans appel d'offres à une entreprise basée à N'Djamena et proche d'un cadre du comité d'organisation, a tourné au fiasco, le repas servis avec 5 heures de retard, intoxications alimentaires signalées le 13 octobre chez au moins 17 participants. *« On nous a dit que le budget transport était de 85 millions. Nous avons voyagé dans des bus STTL surchargés, nous avons payé nous-mêmes le carburant sur la route de Kélo à Pala »* témoigne, sous couvert d'anonymat, un délégué du Ouaddaï.

Le point qui a fait raller bon nombre des participants, a été celui des perdiems. Prévu au départ à hauteur de 75.000 francs C.F.A par participant, les perdiems sont finalement payés à 25.000 FCFA, en espèces, sans reçu, tard dans la nuit du 14 octobre. Il ne suffit d'être un génie-comptable pour remarquer que 50.000 francs C.F.A par personne se sont volatilisés. Et si l'on multiplie par 800 participants : le calcul est vite fait.

Un comité d'organisation en circuit fermé

La gestion du forum a été confiée à un comité ad-hoc de 12 personnes, présidé par le Directeur Général de la Jeunesse. Aucun représentant des conseils provinciaux de la jeunesse n'y siégeait. Aucun rapport financier provisoire n'a été présenté en plénière, malgré les demandes répétées de la délégation du Logone Oriental.

Autre dérapage : la liste des invités. Sur les 800 places, près de 150 auraient été attribuées à des « jeunes » qui ne sont en fait que des proches du comité, des agents du ministère et même des fonctionnaires retraités, selon une liste de présence que nous avons pu consulter. Pendant ce temps, des organisations de jeunes entrepreneurs du Mandoul et du Moyen-Chari ont été écartées au motif de « dossiers incomplets ».

Le forum a également été marqué par une censure maladroite. Le panel sur *« Gouvernance et participation citoyenne des jeunes »*, prévu le 13 octobre, a été annulé à la dernière minute et remplacé par un atelier sur *« civisme et patriotisme »*. Un délégué qui a tenté d'évoquer la question du chômage des diplômés a vu son micro coupé.

Quelles résolutions pour quels résultats ?

Au terme des trois jours, le communiqué final parle de *« 32 résolutions fortes »,* dont la création d'un Fonds National pour l'Entrepreneuriat des Jeunes. Mais aucune feuille de route chiffrée, aucun calendrier. Les mêmes résolutions que celles du forum de Sarh en 2022, que personne n'a jamais appliquées.

À Pala, la jeunesse tchadienne attendait un signal fort. Elle a eu droit à un forum vitrine, coûteux et mal géré. Une occasion manquée de plus. Contacté par nos soins, le président du comité d'organisation n'a pas souhaité répondre à nos questions, évoquant *« un bilan en cours d'élaboration ».*

La Cour des Comptes et l'AILC sont appelées à se saisir du dossier. Car au-delà des discours, 480 millions de francs C.F.A méritent mieux que des matelas au sol et des perdiems amputés.

Bérakoula D. Samson

Éditorial

Bienvenue au "Tchadikistan" !

Du jour au lendemain, le Tchad devient un véritable Far West pour ne pas dire une jungle. Il ne se passe pas un seul jour où l'on fait écho des conflits meurtriers, d'assassinats et de braquages à main armée à travers le territoire national.

Dans certaines localités frontalières avec la Libye, le Soudan et la RCA, voire dans la capitale tchadienne, les armes et autres engins de guerre sont vendus comme des baguettes de pains sous le nez et la barbe des services de sécurité publique. Parfois, ce sont des armes volées dans des casernes qui se retrouvent dans les mains des personnes sans foi ni loi. En pleine ville ou dans les campagnes, il est plus facile aux malfrats de braquer, d'enlever et de faire disparaître des personnes ou de leur ôter la vie.

Du nord au sud, de l'est à l'ouest, en passant par le centre du pays, les conflits intercommunautaires, éleveurs contre agriculteurs, forces gouvernementales contre des bandes armées, des braquages et assassinats deviennent monnaie courante. Tous les jours, le sang et les larmes des Tchadiens ne cessent de couler.

Il y a moins d'un mois, dans le sud-est du Tchad, province du Salamat, un conflit opposant éleveurs et agriculteurs a fait une vingtaine de morts et des blessés. Le 31 octobre 2026, c'est la province du Hadjer Lamis dans le centre-ouest, où l'on a enregistré 24 morts et une vingtaine des blessés graves, suite à un conflit intercommunautaire toujours entre la communauté d'éleveurs et d'agriculteurs, à cause d'une source d'eau. Et l'on ne saurait énumérer la liste macabre de ces actes de violence inouïe.

Au nord, précisément dans le Tibesti, les forces gouvernementales et les bandes armées dites Comité d'autodéfense se livrent à une guérilla depuis plus de deux semaines. Ces hostilités qu'on peut qualifier de guerre pour le contrôle des mines d'or du Tibesti, ne cessent de faire des victimes de part et d'autre. Une situation qui s'apparente à un bras de fer entre deux groupes communautaires qui cherchent à avoir le monopole d'exploitation des ressources minières de cette partie du Tchad à leur propre compte au détriment de l'intérêt collectif.

Les conflits meurtriers intercommunautaires avec l'usage d'armes à feu, sont la résultante d'absence de l'autorité de l'État. Ou encore, ce chaos relève de la complaisance de la puissance publique vis-à-vis de certaines catégories de citoyens. Car, nombre des civils possèdent des fusils de guerre dont ils n'hésitent pas à en faire usage comme bon leur semble. Pour un oui, ou pour un non, on peut facilement vous tirer dessus pour vous ôter la vie.

Ces intouchables et hors-la-loi, faut-il le dire, jouissent de l'impunité, parce qu'ils contrôlent l'appareil judiciaire. Ils ont mis au pas toutes les autorités publiques. Dès lors, le gouvernement laisse faire. La seule solution qui lui reste, c'est l'option de la méthode du sapeur-pompier intervenant après l'incendie pour éteindre les cendres fumantes.

Actuellement, du Président de la République jusqu'au Sous-préfet, aucun responsable étatique n'a la maîtrise de la situation sécuritaire du pays. Le Tchad est en train de mouvoir vers un chaos total, vers un vide sécuritaire. Une situation qui peut se retourner contre ceux qui attisent et se nourrissent de ces conflits sanglants. Alors, bienvenue au ''Tchadikistan'' où celui qui est armé écrase les citoyens sans défense.

La Rédaction

Annonce...

RÉPUBLIQUE DU TCHAD
****
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE
****
PRIMATURE
****
MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DES AFFAIRES HUMANITAIRES (MASSAH)
****
SECRETARIAT GENERAL
****
PROJET DES FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS ET PRODUCTIFS (PFSAP)

LA BANQUE MONDIALE
BIRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

N°246/PR/PM/MASSAH/SG/PFSAP/2026

N'Djamena, le 02 NOV 2026

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
POUR LE RECRUTEMENT DES ONG DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PFSAP

Intitulé de la mission: Recrutement d'ONGs pour la mise en œuvre intégrée des mesures d'accompagnement en développement humain, d'inclusion productive et du suivi des transferts monétaires au profit des ménages du PFSAP.
Zone d'intervention: 8 provinces réparties en trois (3) pools géographiques (Abéché, Biltine, Doba)
Durée indicative : Trente-six (36) mois

1. Contexte et Objet de la Mission

Le Gouvernement de la République du Tchad a obtenu un don de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) avec un co-financement du Fonds Fiduciaire Multi-donateurs (Trust Fund) d'un montant global de 120 millions USD pour financer les activités du Projet de Filets Sociaux Adaptatifs et Productifs (PFSAP). Le PFSAP a pour objectif d'accroître l'accès aux filets de protection sociale pour les populations pauvres et vulnérables et de renforcer le système national de protection sociale.
Dans le cadre du déploiement du paquet intégré de mesures d'accompagnement (Transferts Monétaires, Développement Humain, Résilience Climatique, Éducation Financière et Inclusion Productive), le PFSAP sollicite des manifestations d'intérêt auprès d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) ou prestataires qualifiés afin d'assurer l'accompagnement de proximité de 59 200 ménages bénéficiaires répartis dans 8 provinces du pays.

2. Allotissement et Zones d'Intervention

Les prestations objet du présent avis sont réparties en trois (3) pools géographiques autonomes. Une ONG distincte sera sélectionnée et contractualisée pour chacun des trois pools ci-dessous :

Pool Géographique	Provinces Couvertes	Ménages Cibles
Pool d'Abéché	Ouaddaï, Sila, Salamat	19 900 ménages
Pool de Biltine	Wadi-Fira, Batha, Ennedi-Est	14 300 ménages
Pool de Doba	Logone Oriental, Mayo-Kebbi Ouest	25 000 ménages

Note : Les ONG candidats peuvent soumissionner pour un ou plusieurs pools, mais une seule ONG sera attribuée par pool.

3. Procédure de Sélection et Critères de Présélection

La méthode de sélection est la Sélection Fondée sur la Qualité Technique et le Coût (SFQC), conformément aux Directives de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs d'IPI (Juillet 2016, révisées). La présente étape vise exclusivement l'établissement de la Liste Restreinte (Shortlist) des ONG admises à recevoir la Demande de Propositions (DP).

3.1. Conditions d'Éligibilité Préalable

- Être une Organisation Non Gouvernementale (ONG) ou un prestataire à but non lucratif légalement constitué et autorisé à exercer en République du Tchad ;
- Disposer de tous les documents administratifs à jour (statuts, agrément d'exercice, récépissé fiscal) ;
- Ne pas être sous le coup d'une suspension, de sanctions ou d'un conflit d'intérêts vis-à-vis du Gouvernement ou de la Banque mondiale ;
- Démontrer des engagements clairs en matière de sauvegardes environnementales et sociales et de prévention des Violences Basées sur le Genre (VBG), Exploitation et Abus Sexuels (EAS), et Harcèlement Sexuel (HS).

Annonce...

3.2. Grille d'Évaluation de la Présélection (100 Points - Hors Personnel)
Les manifestations d'intérêt seront évaluées sur un total de 100 points, selon la grille de qualification institutionnelle suivante :

N°	Critères et Sous-critères de Présélection	Barème	Moyens de Preuve
1	**Statut juridique et conformité administrative Existant légal, agrément de fonctionnement au Tchad, récépissé fiscal et statuts.**	**10 pts**	**Statuts, agrément ministériel, quitus fiscal.**
2	**Expérience générale de l'ONG**	**20 pts**	**Attestations de bonne fin d'exécution / copies de contrats.**
2.1	• Expérience dans l'animation communautaire, la protection sociale et l'accompagnement des populations vulnérables (réfugiés et communautés hôtes) au Tchad.	10 pts	Contrats ou attestations de projets similaires.
2.2	• Expérience dans la gestion de projets financés par des Partenaires Techniques et Financiers (ex. Banque mondiale, FIDA, UN).	10 pts	Attestations bailleurs / partenaires.
3	**Expérience spécifique de l'ONG dans le domaine de la mission**	**60 pts**	**Copies légalisées des contrats et attestations de bonne fin.**
3.1	• Expérience en Développement Humain (WASH, santé/ANJE, résilience climatique, cohésion sociale).	20 pts	Attestations de service fait.
3.2	• Expérience en Inclusion Productive (AVEC, compétences de vie, micro-entrepreneuriat, AGR, plans d'affaires).	20 pts	Attestations de service fait.
3.3	• Expérience en appui logistique et mobilisation communautaire pour les transferts monétaires.	10 pts	Attestations de service fait.
3.4	• Ancrage territorial et présence opérationnelle dans au moins l'une des provinces du pool sollicité.	10 pts	Preuves de bureaux/ancrage local.
4	**Capacité organisationnelle, logistique et procédures E&S Bureau fonctionnel dans la zone, équipements logistiques, politique interne et code de conduite relatif aux sauvegardes E&S et prévention VBG/EAS/HS.**	**10 pts**	**Note d'organisation, organigramme, politique E&S/VBG.**

4. Contenu du Dossier de Manifestation d'Intérêt
Les ONG intéressées doivent fournir un dossier complet rédigé en français, comprenant uniquement les pièces suivantes :

- **1. Lettre de manifestation d'intérêt :** adressée au Coordonnateur National du PFSAP, précisant clairement le ou les pool(s) géographique(s) sollicité(s) ;
- **2. Note de présentation de l'ONG ou du prestataire :** résumant l'historique, l'organisation institutionnelle, l'ancrage territorial et les moyens matériels/logistiques disponibles ;
- **3. Documents administratifs légaux :** copies certifiées conformes des statuts, de l'autorisation d'exercer/agrément au Tchad, et du récépissé fiscal à jour ;
- **4. Tableau récapitulatif des références récents :** démontrant les expériences générales et spécifiques, obligatoirement appuyé par les copies des contrats et les attestations de bonne fin d'exécution ;
- **5. Engagements Sauvegardes E&S / VBG :** copie de la politique interne ou engagement formel en matière de sauvegardes environnementales et sociales et de prévention des VBG/EAS/HS.

Rappel important : N'insérez aucun CV, diplôme ou proposition financière dans ce dossier. Toute offre contenant des pièces du personnel à cette étape sera déclarée non conforme quant au format d'AMI.

5. Modalités de Soumission et Contacts
Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé (un original et deux copies) ou envoyées par voie électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le 02 décembre 2026 **à 12h00 (heure locale de N'Djamena)** :

Coordination du Projet de Filets Sociaux Adaptatifs et Productifs (PFSAP)
Quartier Sabangali, derrière le Lycée Technique Commercial, en face de EEMET
BP : 286, N'Djamena – TCHAD
Téléphone : (+235) 66 36 54 58 / 66 33 58 67 .
Courriel : coordopfsap@gmail.com

L'enveloppe extérieure ou l'objet du courriel devra porter la mention expresse :
« Manifestation d'Intérêt – Recrutement ONGs PFSAP – Établissement de la Liste Restreinte – Pool de [Préciser : Abéché / Biltine / Doba] – Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture. »

La Coordonnatrice Nationale du PFSAP

SOLKAM NADJALDI Désirée

REPUBLIQUE DU TCHAD
****
MINISTERE DE LA PRODUCTION ET DE L'INDUSTRILISATION AGRICOLE
****
SECRETARIAT GENERAL
****
PROJET D'AGROBUSINESS ET DE TRANSFORMATION RURALE INCLUSIVE (ProAGRI)
****

Unité - Travail - Progrès

****

APPEL A MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANT – SELECTION DE FIRMES) N°12/2026/ProAGRI

Pays : **République du TCHAD**
Numéro du Don : **E3170**
ID du Projet : **P179238**
Projet : **Projet d'Agrobusiness et de Transformation Rurale Inclusive (ProAGRI).**
Intitulé de la Mission : **Recrutement d'un cabinet de Consultants pour l'inventaire et la caractérisation des Infrastructures Marchandes de commercialisation à dominance de céréales (maïs) de oléagineux (Arachide, Sésame), de Fruits (mangues et dattes) et légumes dans les Zones d'Intervention du ProAGRI**

Le Gouvernement de la République du Tchad a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du Projet d'Agrobusiness et de Transformation Rurale Inclusive (ProAGRI) et a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché de **Recrutement d'un cabinet de Consultants pour l'inventaire et la caractérisation des Infrastructures Marchandes de commercialisation à dominance de céréales (maïs) de oléagineux (Arachide, Sésame), de Fruits (mangues et dattes) et légumes dans les Zones d'Intervention du ProAGRI.** Le projet s'inscrit dans la Vision 2030 et le PND du Gouvernement du Tchad en vue de faire du développement agricole et de l'agro-industriel son moteur de croissance inclusive.

Dans le cadre de la composante 3.1 du projet, consacrée à la modernisation et à la valorisation des chaînes de valeur agricoles, le ProAGRI prévoit la construction d'infrastructures de mise en marché climato-sensibles (comptoirs couverts, entrepôts améliorés, aires de séchage, abris d'équipements, etc.) pour améliorer la commercialisation et réduire les pertes post-récolte pour l'arachide, le sésame, le maïs et certaines variétés de fruits et légumes. Toutefois, la planification stratégique de ces infrastructures nécessite une connaissance approfondie du réseau existant de marchés et de comptoirs d'achat pour les trois produits ciblés. À ce jour, il n'existe pas de cartographie exhaustive avec un état des lieux précis des comptoirs existants ni de base de données actualisée.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de disposer d'un diagnostic exhaustif, géoréférencé et actualisé des infrastructures marchandes existantes afin d'orienter les investissements du ProAGRI, de ses partenaires et des acteurs privés, et de soutenir le développement durable des chaînes de valeur ciblées.

L'objectif principal de la mission est de dresser un inventaire des infrastructures marchandes et sites de commercialisation existants pour les chaînes de valeur soutenues par le ProAGRI (arachide, sésame, maïs d'une part et, fruits et légumes d'autre part) dans la zone d'intervention du ProAGRI.

Les objectifs spécifiques sont :

1. De réaliser une cartographie géoréférencée de l'ensemble sites et des infrastructures marchandes existantes pour les trois filières dans les principales zones d'intervention du projet ;
2. D'évaluer l'état physique, fonctionnel et opérationnel de ces infrastructures ;
3. D'analyser les capacités de stockage, de conditionnement et de commercialisation ;
4. D'identifier les contraintes liées à la fonctionnalité des sites et infrastructures identifiés ;
5. De formuler des recommandations pour des investissements prioritaires du projet.

Suite à la page 7

Annonce...

La Composition de dossier de manifestation d'intérêt est comme suit :

- Une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Coordonnateur Nationale du ProAGRI, exposant la compréhension des TDR ;
- En cas de groupement, un accord ou un projet d'accord de groupement signée et cachetée ;
- Une présentation du cabinet faisant ressortir notamment les domaines de compétences du cabinet ;
- Avoir réalisé des missions de cartographie (SIG) et d'inventaire d'infrastructures rurales ou marchandes.
- Avoir des références spécifiques dans le secteur des filières agricoles au Tchad ou en zone sahélienne est un atout majeur.
- Expériences dans de projets financés par les bailleurs de fonds en général et la Banque mondiale, en particulier.

NB : les références de missions similaires seront justifiées par les pages de garde et de signature des contrats, conventions ou protocoles ainsi que les attestations de service fait ou de bonne fin d'exécution en cohérence avec les prestations similaires exécutées et citées dans la liste des prestations exécutées.

En cas d'ex-aequo, le volume des expériences pertinentes justifiées sera utilisé comme critère additionnel pour le classement final des consultants.

A l'issue de l'évaluation des manifestations d'intérêt, le consultant présentant le meilleur niveau de qualification et d'expérience en rapport avec la mission sera invité à soumettre une proposition technique et financière.

La durée prévisionnelle de la mission est soixante (60) jours calendaires **et les lieux de la mission** est N'Djamena et et les zones d'intervention du ProAGRI.

Le recrutement du consultant se fera suivant la **méthode de Sélection sur la qualification des consultants avec approche ouverte nationale,** conformément au Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), révisé en Septembre 2025. Les candidats doivent être exempts de tout risque de conflits d'intérêt au regard des dispositions de l'article 3.16.d. et 3.22.d de ce Règlement.

Les expressions d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé comprenant trois (3) exemplaires dont un original, toutes placées dans une même enveloppe ou transmises par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard le **26/11/2026 à 12 H 00 mn** (TU + 1) et porter expressément la mention : **A l'Attention** du Coordonnateur National du ProAGRI « **Recrutement d'un cabinet de Consultants pour l'inventaire et la caractérisation des Infrastructures Marchandes de commercialisation à dominance de céréales (maïs) de oléagineux (Arachide, Sésame), de Fruits (mangues et dattes) et légumes dans les Zones d'Intervention du ProAGRI**».

L'adresse de dépôt physique des manifestations d'intérêt est la suivante : UCP du ProAGRI, sise à l'Avenue Abbass Koty Yacoub, Quartier Farcha (à 300 m au Nord-Est de ORCA) ; L'adresse **de dépôt par voie électronique est la suivante :** proagritchad@outlook.com; abdallahgoroumimahamat@gmail.com; mhtnaim61@gmail.com; nnanitom@yahoo.fr.

Le Coordonnateur National du ProAGRI

MAHAMAT ABDALLAH GOROUMI

NdjamVi 2026 :

« Du talent à l'emploi, de la créativité à l'avenir »

Prélude à la 19ème édition du Festival NdjamVi qui se déroulera du 25 au 28 novembre 2026 au Centre OlympAfrica de N'Djaména dans le 7ème arrondissemet (stade d'Habéna), le Directeur dudit festival, Nguinambaye Ndoua Manassé a fait un point de presse, le 24 octobre dernier. L'objectif de ce point de presse était d'informer, d'appeler les partenaires et les entreprises à investir dans cette édition pour le bien de la jeunesse tchadienne.



La réussite de cette édition repose sur la mobilisation des artistes, des partenaires, des institutions, des entreprises, des professionnels de la culture et des médias. *« Nous lançons un appel aux pouvoirs publics et aux partenaires techniques et financiers pour renforcer leur soutien à cette initiative culturelle qui met en valeur les jeunes. "Jeunesse créative, avenir durable" est une vision, celle d'une jeunesse qui crée, qui apprend, qui entreprend et qui participe activement au développement de son pays. Nous ne voulons pas seulement applaudir les talents de notre jeunesse. Nous voulons contribuer à leur donner les moyens de réussir. C'est pourquoi nous appelons l'ensemble des acteurs publics et privés à se mobiliser à nos côtés »*, a lancé Nguinambaye Ndoua Manassé.

En effet, la 19ème édition du festival NdjamVi qui va se dérouler du 25 au 28 novembre 2026 au Centre OlympAfrica, sur le site de l'ancien stade d'Abéna, sera axée autour d'une programmation associant spectacles, compétitions musicales, formations et sensibilisation citoyenne. Aussi, plusieurs groupes sont annoncés en compétition pour les Prix NdjamVi, auxquels s'ajouteront des groupes invités. Ces compétitions visent à encourager l'excellence artistique et à offrir une meilleure visibilité aux talents.

Le programme comprendra également «Éclat de Femmes : Voix de l'Engagement», une création musicale réunissant quatre artistes féminines du Tchad, du Cameroun et une citoyenne du monde. Cette initiative valorisera la créativité des femmes et encouragera le dialogue interculturel. Pour cette édition, une activité de sensibilisation destinée aux lycéens portera sur l'éducation civique et le vivre avec l'autre, afin de promouvoir la tolérance, le respect de l'autre et la responsabilité citoyenne.

En effet, après 18 éditions organisées, une question s'impose : comment transformer le talent de notre jeunesse en véritables opportunités d'avenir ? C'est autour de cette préoccupation que s'articule l'édition de cette année, placée sous le thème : «Jeunesse créative, avenir durable ».

Il est important de signaler que depuis sa création en 2007, NdjamVi œuvre à la promotion des talents, à la valorisation de la diversité culturelle et à la professionnalisation des acteurs artistiques au Tchad.

«Aujourd'hui, notre ambition va au-delà de l'organisation de spectacles. Nous voulons faire de la culture un levier de formation, d'entrepreneuriat, de création d'emplois et de transformation sociale», a déclaré Nguinambaye Ndoua Manassé. Pour lui, derrière chaque jeune qui crée, chante, danse ou entreprend, il y a un potentiel qui mérite d'être accompagné et valorisé. C'est pourquoi dit-il : *« Notre conviction est simple : un jeune qui crée est un jeune qui construit. Et investir dans la jeunesse créative, c'est investir dans l'avenir de notre pays ».*

Quel est le bilan des 18 éditions passées ?

Le bilan des 18 premières éditions, dont 17 éditions présentées dans l'ouvrage Mental 17, fait état de 845 concerts organisés, dont 784 groupes musicaux tchadiens accueillis, 61 groupes invités d'Afrique et d'Europe et de 58 prix de reconnaissance décernés.

Au fil des années, le festival a également développé des formations, des rencontres professionnelles et des initiatives de décentralisation culturelle, notamment à Kinasseroum, à Dandi, à Moundou, à Bongor, à Koumra, à Pala, à Bébalem, à Doba et à Kélo.

«Ces réalisations témoignent de notre engagement en faveur de la découverte des talents, du partage d'expériences et du développement des compétences artistiques. Après 18 éditions, notre responsabilité est claire : passer de la révélation des talents à la construction de véritables opportunités professionnelles pour les jeunes», a clarifié le Directeur du festival NdjamVi.

La formation, un axe majeur pour cette édition

À en croire le Directeur artistique, en partenariat avec l'Institut Kôré des arts du Mali, ils proposeront une formation en entrepreneuriat innovant et créatif. Cette formation permettra aux jeunes de mieux comprendre : comment transformer leurs talents et leurs idées en projets viables.

«Notre objectif est de contribuer à la professionnalisation de l'ensemble de l'écosystème culturel, des artistes aux techniciens, en passant par les entrepreneurs. Car le talent ouvre des portes, mais la formation et l'accompagnement permettent de construire une carrière», a-t-il expliqué.

Lors de ce festival, il y aura le village marchand qui accueillera des initiatives entrepreneuriales, des produits et des savoir-faire locaux, autour d'un plateau de spectacles. Cet espace favorisera les rencontres entre artistes, artisans, commerçants, entrepreneurs et public. Le but est de renforcer les liens entre la culture et l'économie locale, tout en encourageant les initiatives qui contribuent à la création de valeur et au développement des activités culturelles.

Nodjinan Michaël

L'appel d'urgence et la découverte du dispositif

Campagne nationale d'état civil : Le sésame de l'identité enfin accessible à tous !

Chers Parents, profitez du moratoire conjoint du Ministère de la Communication et de l'UNICEF Tchad : le jugement supplétif est totalement gratuit (0 franc de frais de greffe) pour tous les enfants de 4 mois à 17 ans. Rendez-vous dès aujourd'hui dans les mairies d'arrondissement et les tribunaux de la capitale. Ne laissez pas votre enfant sans existence légale !

Annonce légale

OFFICE NOTARIAL de Me TOUDJOUM M. Massiel
Notaire à N'DJAMENA
Avenue IDRISS MISKINE, Porte 429
B.P. 7338, Tél : (+235) 68 00 67 78/ 98 76 01 20
e-mail: etude.toudjoum@gmail.com / etude.massiel@gmail.com
NIF.9037522Q

OLA ENERGY CHAD
Société Anonyme avec Administrateur Général
Au capital social de : 686.000.000 F CFA
Siège social : N'DJAMENA,
RCCM N° TD-NDJ-01-2009-B15-00032

AVIS DE RENOUVELLEMENT D'UN ADMINISTRATEUR GENERAL

Suivant acte sous seing privé en date du 25/06/2026, déposé au rang des minutes de Maître TOUDJOUM M. Massiel, notaire soussigné le 01/10/2026 et enregistré à N'DJAMENA le 02/10/2026, sous le VOL ACC_{13} FOL 062 N°6106.

L'actionnaire unique de ladite société a pris la décision suivante :

- De renouveler le mandat de l'Administrateur Général, Monsieur **DJARAM BILKASSOUM ABDEL AATI KHALIFA**, de nationalité libyenne, pour une durée de UN (01) an.

Dépôt au Greffe : les pièces et actes conséquents ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de N'DJAMENA sous le numéro **TD-NDJ-01-2026-D-00026**, à la date du 22/102/2026.

Registre du Commerce : La mention modificative a été effectuée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de N'DJAMENA sous le n° **TD-NDJ-01-2009-B15-00032**, à la date du 22/10/2026

Pour avis et mention

Me TOUDJOUM M. Massiel, notaire

L'Observateur
B.P. 2031 N'Djaména-Mosquée
Tél/Fax:(235). 22. 51.80. 05./63.66.03.24
Email: lobservateurjournal@gmail.com
Avenue Goukouni Weddey (Ardep-Djoumal)
Fondatrice: Mme Sy Koumbo Singa Gali
Directeur de Publication:
Bémadjita Ngaradoumbé Samory
(66. 76. 77. 78./ 92 35 46 29)
Le Rédacteur En Chef
Richard N. Alnoudjim
(66 93 99 02/92 97 06 76)
Service commercial: (66 62 18 69 / 95 61 05 06)
Imprimerie: Aubaine Graphic
2000 Exemplaires

102.7 MHZ
RADIO VISION FM
L'impact du futur

FM LIBERTÉ
LA RADIO DE RÉFRENCE QUI FAIT LA DIFFÉRENCE
B.P. 4589 - Tél. +235.22.53.32.00 N'Djaména

Bulletin d'abonnement

Villes	6 mois (24 N°)	12 mois (48 N°)
N'Djam (au journal)	15.000 FCFA	30.000 FCFA
N'Djam (Portage)	20.000 FCFA	40.000 FCFA
Provinces	22.000 FCFA	44.000 FCFA
Afrique (CFA)	35.000 FCFA	70.000 FCFA
France&zone Europe	42 Euro	70 Euro
Reste du monde	50 Euro	90 Euro

Nos points de vente

N'Djaména
- Librairie la Source
- Pharmacie le Prestige
- Pharmacie la Croix du Sud
- Pharmacie la Kabia
- Pharmacie la Colombe
- Pharmacie Amigo
- Alimentation Ndjidja Tisso
- Établissement Abakar

En provinces
-Sarh: Pharmacie le Progrès
- Moundou: Librairie la Source
-Pala: Mr Bourgeois: 63 79 70 72
- Bongor: Vente à la criée